

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

N°2025-041

Arrondissement de Muret

Canton de Portet-sur-Garonne

Mairie de Lagardelle-sur-Lèze (00263 - 03422)

ARRÊTÉ FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE D'ATSEM 1^{ERE} CLASSE

Le Maire de Lagardelle-sur-Lèze,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-23 à L. 522-31,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025.

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
BERGAMO Virginie	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	

ARTICLE 2 :

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1		1
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1		1

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis au Président du Centre de Gestion, au comptable de la Collectivité.

Fait à Lagardelle-sur-Lèze, le 20 mai 2025

Le Maire,

Floreal MUNOZ



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7